



EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION  
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION  
EUROPÄISCHES GEWERKSCHAFTSKOMITEE FÜR BILDUNG UND WISSENSCHAFT  
DEN EUROPÆISKE FAGLIGE SAMARBEJDORGANISATION FOR UNDERVISNING

**CSEE / ETUCE**

Boulevard E. Jacqmain 155 - 8ème étage - 1210 Bruxelles - Tél. 32 2 224 06 91/92 - Fax 32 2 224 06 94

## **Rapport général de synthèse**

### **Colloque CSEE sur la formation professionnelle**

**28-29 avril 1997**

**Y. Baunay**

- 1 -

FORM. PROF. Annexe 2

President / Président :  
**Doug Mc. Avoy**

Vice-Presidents / Vice-Présidents :  
**Paula Borges**  
**Louis Van Beneden**  
**George Vanswevelt**

General Secretary / Secrétaire Général :  
**Alain Mouchoux**

## Rapport général de synthèse

Y. Baunay

### **I) Ce rapport de synthèse du colloque s'inscrit dans un processus continu d'élaboration de nos propositions.**

La séance d'ouverture avec nos invités extérieurs a mis en évidence l'efficacité de nos méthodes d'élaboration interne et de discussion avec les instances européennes et les divers partenaires.

Séminaires régionaux, - colloques, consultation des affiliés du CSEE permettent une élaboration démocratique de nos propositions.

A partir de situations nationales diverses, nous dégageons cependant des revendications communes ou convergentes.

Ces propositions placent le CSEE en situation offensive pour faire connaître les analyses et les demandes des enseignants en Europe.

Elles lui permettent de réagir aux initiatives prises par les instances européennes comme le Livre Blanc.

Vous avez pu constater en direct avec l'intervention de Mme GAMEIRO-PINTO que nos critiques et propositions étaient écoutées et prises en compte, mais en partie seulement.

Le CSEE a obtenu que les discussions sur le Livre Blanc ne soient pas clôturées prématurément.

La Commission va faire une synthèse du débat sur le Livre Blanc, faire un bilan des projets lancés dans ce cadre, et poursuivre ses initiatives en liaison avec les gouvernements nationaux.

De notre côté, nous continuerons à suivre ce dossier et les initiatives de la Commission.

Nous allons encore approfondir nos analyses et nos propositions sur les questions en suspend. Dans ce processus, les organisations affiliées contribuent à l'élaboration collective des propositions et sont aidées pour leur action dans leur pays par les informations et les analyses qu'elles reçoivent du CSEE.

A ce stade nous pouvons avancer 4 propositions qui constituent les premiers enseignements de ce colloque.

- 1) Le CSEE doit poursuivre ses interventions auprès des institutions de l'UE, pour qu'elles prennent en compte dans leurs initiatives les principes et propositions qu'il avance dans le domaine de la formation professionnelle.
- 2) Le CSEE suivra avec attention les initiatives et débats déjà ouverts et qui concernent particulièrement la formation professionnelle :
  - les suites qui seront données au Livre Blanc :  
carte personnelle des compétences et projet européen des connaissances, statut européen de l'apprenti, écoles de la 2ème chance, expériences linguistiques...
  - la reconnaissance académique et la reconnaissance professionnelle des diplômés;
  - les obstacles à la mobilité transnationale;
  - les suites données au Livre Vert : vivre et travailler dans la société cognitive;
  - les évolutions du programme Léonardo et ses financements
  - les éléments concernant la formation professionnelle inclus dans les programmes des fonds structurels de l'UE;
  - les évolutions du programme PHARE qui concerne plus spécifiquement les pays de l'Europe centrale et orientale.
- 3) Le CSEE continuera à développer les échanges entre ses membres et les membres associés pour suivre les évolutions des politiques de formation professionnelle mises en oeuvre dans chaque pays afin de faire apparaître les grandes tendances de ces politiques, de répondre aux besoins et aux sollicitations de ses affiliés, en particulier pour coordonner s'ils le souhaitent les actions qu'ils mènent dans le domaine de la formation professionnelle.
- 4) Afin d'assurer ce travail de suivi et d'échange en matière de formation professionnelle, le CSEE doit constituer une structure adéquate telle qu'un comité dont la forme et la composition sera étudiée.

## **II. Notre colloque a mis en évidence la nécessité d'une coopération étroite au sein de la CES et d'un dialogue avec l'UNICE et les experts.**

La formation professionnelle de par sa finalité intéresse non seulement la communauté éducative (enseignants et autres personnels, jeunes, étudiants et parents) mais aussi les représentants du monde professionnel employés et salariés.

La CES comme l'a bien montré Mme AGUDO développe une activité importante dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue : un groupe spécifique éducation formation est constitué dans le cadre du dialogue social; la CES réagit et élabore ses propres réponses aux initiatives des instances

européennes, la CES construit une politique revendicative propre au niveau européen à partir des réalités nationales diverses.

- 5) Le CSEE comme fédération de la CES et à partir de ses propres analyses, doit prendre toute sa place dans ce travail d'élaboration des propositions de la CES dans le domaine de la formation professionnelle.

L'UNICE, en tant que représentant des employeurs en Europe, développe également des propositions dans le domaine de la formation professionnelle.

Notre colloque a montré que nous étions en capacité de défendre auprès des employeurs nos propres conceptions de la formation professionnelle.

D'où ma 6ème proposition.

- 6) La CSEE poursuivra ses discussions avec l'UNICE sur les questions touchant l'engagement et le développement du service public d'éducation et de formation, le contenu des formations professionnelles, la reconnaissance des diplômés et des qualifications etc...

Nous avons regretté que l'expert de l'OCDE qui devait intervenir sur la problématique des compétences et des qualifications, ait été empêchée.

Mais la CSEE doit continuer à utiliser et à solliciter l'avis des experts de divers horizons.

### **III. Notre colloque a confirmé et consolidé un certain nombre de principes forts qui constituent le socle de nos propositions.**

Le rappel de ces principes forts constituera le 7ème enseignement de ce colloque.

- 7) Principes fondamentaux du CSEE dans le domaine de la formation professionnelle.
  - 1) la formation professionnelle initiale des jeunes constitue un élément à part entière du processus éducatif. C'est en ce sens que la voie technologique et la voie professionnelle et leurs enseignements doivent bénéficier d'une "égalité d'estime", par rapport aux autres formes d'éducation. C'est dans ce cadre que s'inscrit le droit à la formation professionnelle pour tous les jeunes, la lutte contre les discriminations de toutes sortes dans l'accès à une formation professionnelle de qualité. Enfin, la formation professionnelle comme tout processus éducatif a l'ambition de former à la fois l'individu, le citoyen et le travailleur.

- 2) les pouvoirs publics et les services publics ont la responsabilité fondamentale de garantir le droit effectif pour tous à une formation professionnelle initiale de qualité, d'assurer un financement suffisant et durable, de développer une orientation et une offre de formation professionnelle large, de garantir la reconnaissance des diplômes et des qualifications.
- 3) le système de formation professionnelle associe nécessairement sous la responsabilité des pouvoirs publics et dans le cadre d'un fonctionnement autonome du service public de formation, les représentants des enseignants, des employeurs, et des salariés des divers secteurs d'activité : chacun devant assumer ses responsabilités spécifiques.
- 4) la formation professionnelle initiale, comme l'éducation initiale dans son ensemble fait partie du processus d'apprentissage tout au long de la vie : elle prépare non seulement au premier emploi, mais à toutes les évolutions ultérieures imprévisibles pour l'essentiel. L'évolution vers une société d'éducation tout au long de la vie, avec la nécessaire réduction du temps de travail, doit promouvoir des formations qui enrichissent la qualification professionnelle tout en permettant l'épanouissement personnel et le développement de la citoyenneté.
- 5) la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle des adultes, la validation des acquis professionnels résultant de l'activité professionnelle doivent permettre l'accès à des diplômes et qualifications reconnues par le système éducatif et par les professions. La réalisation d'un espace européen des qualifications est éminemment souhaitable. Elle devrait conforter les garanties collectives obtenues dans chacun des pays, et permettre d'en obtenir de nouvelles au niveau européen.
- 6) la formation professionnelle initiale et continue est par nature évolutive et doit faire l'objet d'un travail permanent d'actualisation d'anticipation et de créativité. C'est à cette condition qu'elle peut jouer un rôle actif et dynamique dans le développement de l'économie et de la société.
- 7) les principes que le CSEE avance pour la formation, le statut, la rémunération des enseignants de la formation professionnelle, leur formation initiale et leur formation continue doivent leur permettre d'inclure des expériences en milieu professionnel et une mise à jour de leur qualification.

#### **IV. Notre colloque a permis de préciser les aspects spécifiques des formations technologiques et professionnelles.**

La notion de formation technologique et professionnelle couvre un champ très large, aux contours souvent flous, au sein de la formation initiale que de la formation continue, sans oublier les formations dites d'insertion qui couvre la période où les jeunes sont sortis du système éducatif mais n'ont pas encore intégré un emploi stable. Cette période qu'on appelle aussi de transition tend à s'allonger et est souvent marquée par une grande précarité de situation du point de vue de l'emploi, des revenus, du logement, de la vie familiale...

Les formations professionnelles et technologiques couvrent aussi des niveaux de qualification très divers, des premiers niveaux débouchant sur des emplois d'ouvriers et d'emploi qualifiés aux niveaux supérieurs de technicien, d'ingénieur, de cadre de gestion...

Mais il est possible de dégager un certain nombre de points spécifiques qui caractérisent les formations technologiques et professionnelles.

##### 1) Spécificité des contenus des formations technologiques et professionnelles

- Contenus empruntés au monde des métiers, des activités de production de biens et services, aux technologies;
- Logique éducative et logique de préparation à l'emploi doivent toujours être menées de façon complémentaire;
- Evolution et création permanentes : les contenus doivent évoluer avec les contenus des activités de production et du travail.

##### 2) Spécificité des modes d'apprentissage

- Démarches théoriques et pratiques doivent rester très imbriquées dans les processus d'apprentissage des connaissances et compétences;
- Rôle des équipements et des activités de réalisation, d'expérimentation = nouvelles technologies doivent être intégrées encore plus rapidement dans les formations professionnelles;
- Rôle de l'expérience en entreprise, en milieu de travail sous des formes variées.

##### 3) Spécificité du rôle social des diplômes de la formation professionnelle

- Accès par diverses voies aux diplômes professionnels
  - formation initiale - formation professionnelle --> processus global
  - formation continue - formation professionnelle --> découpage en unités ou modules

- Double reconnaissance nécessaire des diplômes professionnels
  - au sein du système éducatif --> accès à des formations supérieures
  - au sein du système productif --> accès à l'emploi aux qualifications, aux classifications.

#### 4) Spécificité de la liaison formation-emploi

- En principe les formations technologiques et professionnelles devraient déboucher sur des emplois qualifiés, dans des délais très courts.
- Dans les faits, transition plus ou moins facilitée et plus ou moins longue entre la formation et l'emploi; le chômage rend plus difficile l'insertion.
- L'exigence d'une première expérience professionnelle de la part des employeurs, rend plus difficile l'insertion des jeunes surtout des formations professionnelles.
- La transition est souvent accompagnée d'une période de précarité d'emploi et de statut.

#### 5) Spécificité de la situation et des besoins des enseignants des formations technologiques et professionnelles.

- Pour la formation initiale --> nécessité de combiner dimensions théoriques et pratique  
 --> connaissance du milieu professionnel
- Pour la formation continue --> les évolutions plus rapides rendent nécessaire un contrat permanent avec le milieu professionnel, avec les évolutions technologique.

#### D'où ma 8ème proposition :

- (8) Le CSEE poursuivra sa réflexion sur la spécificité des formations qui constituent la voie technologique ou la voie professionnelle et étudiera les moyens de leur développement spécifique au sein du service public en articulation avec les autres voies de formation.

V. **Notre colloque à ouvert également de nouvelles pistes de réflexion sur des questions difficiles qui ne sont pas tranchées par nos débats. La recherche de solutions et propositions doit se poursuivre sur ces points.**

- 1) Les stratégies et propositions syndicales dans chaque pays tiennent compte de la diversité des situations, des formations et systèmes existants des tendances ou désengagement des pouvoirs publics et des entreprises.

Parfois il existe des systèmes cohérents qu'il s'agit de consolider et d'améliorer, parfois il y a des éléments plus ou moins disparates qu'il s'agit de mettre en cohérence (et non pas en concurrence comme le voudraient souvent les pouvoirs publics), parfois il s'agit de construire un véritable système de formation technologique et professionnel.

Les collègues des pays de l'Europe centrale et orientale nous ont alerté sur la situation très préoccupante dans leurs pays, situation qui appelle des mesures d'urgence. Mais ils nous ont dit en même temps leur volonté de construire un système de formation professionnelle qui permette à leur pays de prendre toute leur place dans l'Union européenne.

Nos collègues ont parlé de "fossé" en plus ironiquement d'Alice au pays des Merveilles", pour exprimer leur impression que les collègues de l'Ouest ne comprenaient pas la situation réelle dans leur pays.

Ma tâche de rapporteur est impossible et douloureuse :

Nos collègues nous ont dit avec des phrases souvent émouvantes, leur conviction que nous ne pouvions pas comprendre et imaginer leur situation.

D'où ma 9ème proposition :

- (9) Le CSEE en liaison avec l'IE et la CSME continuera à suivre les évolutions dans les pays de l'Europe centrale et orientale, pour élaborer les meilleures propositions à formuler auprès des instances européennes, concernant la formation professionnelle dans ces pays, les étudiants et les enseignants de ces formations.